

Mairie de St Amancet
3 rue des abreuvoirs
81110 St Amancet
Tel. 05 63 74 18 15
mail : mairiestamancet@orange.fr

St Amancet le 18 Mars 2020

Bonjour à tous,

Suite aux annonces du Gouvernement, nous avons toutes et tous la responsabilité de nous protéger collectivement. Notre Mairie sera donc fermée jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous assurons cependant de notre présence à vos côtés dans ces moments difficiles et bien particuliers :

-- Mme Lydie Rossi, secrétaire de mairie, sera présente en mairie le lundi et le jeudi, mais les permanences ne seront plus assurées. En raison de l'épidémie de Covid 19 et des dispositions annoncées, il vous sera demandé de préconiser au maximum les échanges téléphoniques et par mail (mairiestamancet@orange.fr).

Afin d'éviter au maximum toute proximité physique **pour toutes demandes il sera nécessaire de téléphoner au préalable à la Mairie (tel 05 63 74 18 15)**. Toutes demandes ou remise de documents pourra se faire dans la boîte aux lettres dans le hall d'entrée de la Mairie.

-- M. Patrick Rutin, employé communal, voit son travail limité à des tâches de sécurité, en particulier concernant le suivi de l'alimentation en eau potable du village. Il reste en contact avec le Maire en cas de nécessité.

-- **Patrick Rossignol**, Maire actuel reste disponible, prêt à vous répondre si vous l'**appelez au Tel. 06 76 46 62 46**

Personne ne doit rester isolé. Si vous, un parent, un voisin, ne peut pas se déplacer, a besoin d'un service n'hésitez pas à appeler.

Autres informations:

Pour que personne ne reste isolé, dans le cadre du "Plan Communal de Sauvegarde" je demande aux responsables de secteurs d'être très attentifs aux personnes dont ils ont la surveillance. Nous devons être là pour agir, faire respecter les règles de confinement et de sécurité mais aussi pour rester solidaires. Des regroupements de commandes pour des courses (alimentaires, pharmacie,...) peuvent s'envisager et s'organiser. N'hésitez pas à nous téléphoner.

La crise est mise à profit par des personnes malhonnêtes. Nous recommandons expressément aux personnes âgées de ne pas ouvrir leurs portes à une personne autre que leur assistante de vie habituelle ou une personne de leurs connaissances. Dans ce contexte anxieux, les aînés ont plus que jamais besoin d'être rassurés.

En application de la réglementation des déplacements dans la lutte contre la propagation du Covid 19 des "attestations de déplacement dérogatoire" sont à remplir pour justifier tout déplacement. Vous avez la possibilité (en particulier pour ceux qui n'ont pas d'imprimante) d'en récupérer des exemplaires sur le présentoir dans le hall de la Mairie. Veuillez bien limiter au maximum vos déplacements.

L'aire de jeux municipale est considérée comme inutilisable surtout avec des enfants.
La salle du foyer ne sera pas utilisable pour des réunions de groupes.

Un Conseil municipal est programmé pour samedi 21 mars, afin d'élire le nouveau maire et ses adjoints. Nous attendons les directives de la préfecture pour organiser ce Conseil. Par mesure de sécurité sanitaire il se tiendra à huis clos.

Pour information, samedi 14 mars, j'ai manifesté auprès des autorités gouvernementales mon désaccord pour la tenue des élections municipales et j'ai demandé un report. Mais je vous remercie pour votre participation électorale malgré les risques pris.

Pensez à respecter les consignes de sécurité: se laver très régulièrement les mains, éviter les embrassades, éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, garder une distance d'au moins 1 mètre avec une autre personne extérieure, ne pas participer à des rassemblements. C'est tous ces petits gestes qui limiteront la propagation du virus, comme pour une grippe ou une gastro...

Si vous ressentez les symptômes (toux, température supérieure à 38°C, courbatures, diarrhées, ...), restez à votre domicile, appelez votre médecin. **Évitez de vous rendre aux urgences de l'hôpital ou d'appeler le 15 car ce numéro des urgences doit rester disponible pour des réponses immédiates tel que AVC, accidents, etc.** Par contre en cas de gêne respiratoire n'hésitez pas à appeler les secours (tel. 18 ou 15).

Évitez toute automédication.

Des événements indésirables graves semblent liés à l'utilisation des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS). Ils ont été signalés chez des patients atteints de COVID-19, cas possibles ou confirmés.

Les AINS (anti-inflammatoires non stéroïdiens) à base d'ibuprofène ou kétoprofène doivent être proscrits, éviter aussi de prendre des corticoïdes sans indication médicale stricte.

Nous rappelons que **le traitement d'une fièvre mal tolérée ou de douleurs dans le cadre du COVID-19 ou de toute autre virose respiratoire repose sur le paracétamol**, sans dépasser la dose de 60 mg/kg/jour et de 3 g/jour.

Sauf traitement médical confirmé, pas d'aspirine. Que du paracétamol!

Pas d'auto-médication avec les AINS : au moindre doute et pour toute question, appelez le centre régional de pharmacovigilance (tel.05 61 25 51 12) ou votre médecin traitant.

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0800130000). Mais attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. Voir aussi le site gouvernemental: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Merci pour votre compréhension. Prenez bien soin de vous et de vos proches.
Bien cordialement,

Le Maire, Patrick Rossignol

--

Patrick Rossignol

Mairie de St Amancet 81110 St Amancet

Tel. Mairie: 05 63 74 18 15 (permanence lundi et jeudi après-midi)

courriel: mairiestamancet@orange.fr

Le Maire: portable: 06 76 46 62 46

courriel: mairiestamancet@enrives.eu

